

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE
COMMUNE DE VALS LES BAINS

DELIBERATION n°2017.96

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2017

L'an DEUX MIL DIX SEPT et le TRENTE, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de NOVEMBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FLORY, Maire de la Commune.

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Absent :	00
Présents :	24
Procurations :	03

Présent(e)s : Jean Claude FLORY - Eric JOURET - Françoise CHASSON - Michel CEYSSON - Martine COSTE - Philippe ETIENNE - Marie EL FARKH - Francis CLUTIER - Danielle CHARITA - Brigitte SOUCHE - Robert LACROTTE - Françoise VOLLE - Franck REVEL - Nicole TOGNETTY - Vincent MOUNIER - Anne VENTALON - Laurent FAURE - Elisabeth BREYSSE - Philippe SAUBIN - Patrick ARCHIMBAUD - Martine BUREL - Maurice SOUCHE - Céline CHANAS - Hervé MOULA

Procurations : Marie ADNOT à Nicole TOGNETTY- David FACHIN à Françoise CHASSON - Delphine FOUACHE à Robert LACROTTE

Secrétaire de séance : Eric JOURET

Objet : Vœu concernant l'installation du compteur communicant « Linky »

Le déploiement généralisé des compteurs Linky par l'entreprise ENEDIS a débuté en 2015. Ce renouvellement général génère des interrogations voire des inquiétudes à travers le territoire national.

Ce déploiement résulte de la transposition de la directive 2009/72/CE du 13/07/2009, à présent codifiée dans les articles L-341-4 et R-341-4 du Code de l'Energie.

Pour mémoire, ENEDIS est une filiale à 100% d'EDF, qui est une entreprise dont le capital est détenu à 83.4% par l'Etat. Le Gouvernement a donc un rôle décisionnaire sur ce sujet.

L'installation des nouveaux compteurs communicant a commencé en 2015 et devrait se poursuivre jusqu'en 2021/2022, afin de changer les 35 millions de compteurs existants. La décision nationale de déployer les nouveaux compteurs a été mise en œuvre par un appel d'offres annoncé en juillet 2015 par le Gouvernement après une phase de test qui s'est déroulée entre 2009 et 2011.

L'un des objectifs annoncés du déploiement desdits compteurs est de permettre un suivi plus précis des besoins quotidiens en termes de consommation électrique, enjeux majeurs d'organisation des diverses sources de production (nucléaire, hydroélectrique, éolienne, solaire...).

Néanmoins, certaines interrogations voire inquiétudes apparaissent. Elles concernent :

- Le risque sanitaire lié aux ondes,
- L'atteinte à la vie privée,
- Le coût du remplacement de ces compteurs,
- L'impact écologique lié à la destruction des compteurs actuels.

Des citoyens expriment leurs préoccupations face à l'installation de ces compteurs, envisagée sur la commune d'ici 2021.

.2.

Il convient d'abord de rappeler que la ville de Vals-les-Bains a transféré la compétence de la distribution publique d'électricité au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche, Autorité Organisatrice de ce réseau de Distribution (AOD). Le SDE07 a quant à lui confié l'exploitation de ce réseau à la société ENEDIS.

Par conséquent, la Ville de Vals-les-Bains, comme toutes les communes ayant transféré cette compétence, ne porte ni la responsabilité de ce déploiement ni la compétence pour agir, comme le confirme la position constante de l'Etat ainsi que la jurisprudence en la matière.

Pour autant, il paraît de bonne méthode et de bon sens de prendre en considération la volonté exprimée, en conscience, par les usagers qui, pour des motifs qui leur sont propres, ne souhaitent pas que leurs logements soient équipés de ces dispositifs de comptage communicant.

**Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,
Et après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des voix,**

- **DEMANDE qu'une mission nationale d'information puisse avoir lieu, afin d'éclairer les citoyens sur les thématiques indiquées ci-dessus, avec des réunions publiques dans chaque bassin de vie, avec la participation d'ENEDIS,**

- **DEMANDE qu'ENEDIS puisse prendre en compte le refus expressément exprimé par tout abonné valsois de voir remplacer le compteur qui équipe son logement, dans le respect des principes de liberté de choix et de consentement qui doivent prévaloir à l'installation de ce type d'équipement dans les foyers valsois. Ce point fera l'objet d'un arrêté municipal.**

« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en

Sous-Préfecture de Largentière le **- 6 DEC. 2017**

et de sa publication à la même date »

Vals les Bains, le 1er décembre 2017

Pour le Maire
Le Premier Adjoint

Eric JOURET

